



PRÉFET DU MORBIHAN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vannes, le 11/09/2025

SÉCHERESSE

Levée partielle des mesures de restriction dans le Morbihan

Plusieurs passages successifs de précipitations ont amélioré la situation hydrologique de manière homogène sur le département du Morbihan. Les précipitations se poursuivent actuellement.

L'analyse de la situation des milieux naturels et de l'alimentation en eau potable conduit le préfet à modifier les restrictions à respecter en matière d'usage.

Les bassins versants de l'Yvel et de l'Aff restent encore en tension et sont placés en alerte au titre des milieux naturels. Ainsi, dans ces secteurs, à compter du 12 septembre 2025, des restrictions horaires s'appliquent pour l'irrigation des cultures agricoles, l'arrosage des golfs et des terrains de sport ; des interdictions, par exemple le nettoyage des véhicules hors station de lavage professionnelle ou la vidange de plans d'eau (liste non exhaustive) sont également en vigueur.

Les autres secteurs du département sont placés en vigilance au titre de la protection des milieux naturels.

Par ailleurs l'ensemble du département est désormais placé en vigilance au titre de la protection des ressources en eau destinée à la consommation humaine.

Il est ainsi demandé aux usagers de limiter leur consommation d'eau pour les usages quotidiens.

Pour connaître les mesures de restriction ou d'interdiction applicables par commune, il convient de se rendre sur le site suivant : <https://vigieau.gouv.fr/> en veillant à sélectionner le type d'eau consommée pour l'usage recherché.

** Niveau 1 : Vigilance sécheresse – Niveau 2 : Alerte sécheresse – Niveau 3 : Alerte renforcée sécheresse – Niveau 4 : Etat de Crise sécheresse*

Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57 / 06 38 60 06 67

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr



Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex